

## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 30 juin 2010, à 12 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. Richard Côté, vice-président  
M. François Picard, vice-président  
M. Simon Brouard  
M. Sylvain Légaré  
Mme Julie Lemieux  
Mme Michelle Morin-Doyle  
Mme Marie-Josée Savard (partie de séance)

Assistent  
également: M. Alain Marcoux, directeur général  
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe  
M. Gilles Noël, directeur général adjoint  
M. Guy Renaud, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président  
Mme Geneviève Hamelin

---

**Monsieur le vice-président Richard Côté préside la séance.**

**CE-2010-1311 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement au dossier SAI-Q-150765-0811 (Ville de Québec c. *Casse-Croûte Route 66 inc.*) - AJ2010-062 (CT-AJ2010-062) — (Ra-1544)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° dans le cadre des procédures d'expropriation actuellement pendantes devant le Tribunal administratif du Québec, d'acquérir, pour la somme de 17 000 \$, le lot 4 389 264 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec, connu autrefois comme étant une partie du lot 1 944 509 du susdit cadastre, le tout tel que décrit au plan préparé par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 6 mars 2009, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des affaires juridiques, à signer la déclaration de règlement hors cour dans le dossier du Tribunal administratif, section des affaires immobilières, SAI-Q-150765-0811 (Ville de Québec c. *Casse-Croûte Route 66 inc.*);
- 3° au Service des finances, à verser à *Stein Monast* (en fidéicommiss) la somme de 4 700 \$ plus les intérêts au taux légal (Règlement 17 000 \$ moins

acompte provisionnel 12 300 \$ = 4 700 \$ + intérêt au taux légal);

- 4° au Service des finances, à verser à *Servitech Services Conseils - Évaluateurs agréés* la somme de 2 945,59 \$ incluant les taxes, pour honoraires d'évaluation;
- 5° au Service des finances, à verser à *Stein Monast* la somme de 620 \$ pour honoraires judiciaires;
- 6° au Service des affaires juridiques, à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document utile à l'accomplissement des présentes.

---

**CE-2010-1312 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'achat d'un progiciel intégré de gestion des processus ITIL (VQ-40258) - AP2010-295 (CT-2191994) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour le paiement d'une dépense supplémentaire de 233 607,65 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à *Le Groupe Createch*, en vertu de la résolution CA-2008-0536, en date du 19 novembre 2008, dans le cadre du contrat pour l'entretien et le support de licences pour le progiciel *Maximo*, au cours de la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 31 décembre 2013, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011, 2012 et 2013 par les autorités compétentes.

---

**CE-2010-1313 Affectation d'une somme supplémentaire au poste *Contingent* - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation d'une somme supplémentaire au poste *Contingent* - FN2010-036 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser un virement de 1 500 000 \$ du budget des activités relatives au déneigement vers le poste *Contingent*.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour un virement de 1 500 000 \$ du budget des activités relatives au déneigement vers le poste *Contingent*.

---

**CE-2010-1314 Affectation d'une somme à la réserve de prévoyance, à même le surplus non affecté de la Ville de Québec - Affectation d'une somme à la réserve pour les opérations de déneigement, à même le surplus non affecté de la Ville de Québec - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation d'une somme à la réserve de prévoyance, à même le surplus non affecté de l'agglomération de la Ville de Québec - FN2010-044 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'affecter une somme de 4 400 000 \$ à la réserve pour les opérations de déneigement, à même les surplus non affectés de la Ville de Québec, atteignant ainsi la cible de 20 000 000 \$;
- 2° d'affecter une somme de 10 000 000 \$ à la réserve de prévoyance, à même les surplus non affectés de la Ville de Québec.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation d'une somme de 9 600 000 \$ à la réserve de prévoyance, à même les surplus non affectés de l'agglomération de la Ville de Québec.

---

**CE-2010-1315 Conclusion d'un protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière pour une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2009, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites (PRECO)* (dossier 231519) - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière pour une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2009, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites (PRECO)* (dossier 231519) - IN2010-027 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière jusqu'à concurrence d'un montant de 21 028 860 \$, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites concernant une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2009* (dossier numéro 231519), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente;
- 3° de verser sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière jusqu'à

concurrence d'un montant de 21 028 860 \$, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites concernant une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2009* (dossier numéro 231519), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente;
- 3° l'autorisation pour le versement, par de la Ville de Québec, de sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ces projets.

---

**CE-2010-1316 Conclusion de 3 protocoles d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière pour une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2010, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites (PRECO)* - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de 3 protocoles d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière pour une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2010, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites (PRECO)* - IN2010-028 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion de 3 protocoles d'ententes à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière jusqu'à concurrence d'un montant de 31 189 060 \$, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites concernant une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2010* (dossiers numéros 231513, 231514, 231516, 231517, 231520, 231522, 231524, 231525, 231526, 231528, 231529, 231531 et 231532), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les projets de protocoles d'entente joints en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits protocoles d'ententes;
- 3° de verser sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion de 3 protocoles d'ententes à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière jusqu'à concurrence d'un montant de 31 189 060 \$, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites concernant une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2010* (dossiers numéros 231513, 231514, 231516, 231517, 231520, 231522, 231524, 231525, 231526, 231528, 231529, 231531 et 231532), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les projets de protocoles d'entente joints en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits protocoles

d'ententes;

- 3° l'autorisation pour le versement, par la Ville de Québec, de sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.
- 

**CE-2010-1317 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2010, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique, R.A.V.Q. 575 - Renonciation au droit d'opposition - IN2010-037 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2010, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique*, R.A.V.Q. 575.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2010, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique*, R.A.V.Q. 575.

---

**CE-2010-1318 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 256 - RH2010-271 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 256.

---

**CE-2010-1319 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 252 - RH2010-459 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 252.

---

**CE-2010-1320** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 255* et l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération modifiant certains règlements concernant les régimes de retraite d'employés de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 162 - RH2010-460 (Ra-1544)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 255*;
- 2° l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération modifiant certains règlements concernant les régimes de retraite d'employés de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 162*.

---

**CE-2010-1321** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 251 - RH2010-461 (Ra-1544)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 251*.

---

**CE-2010-1322** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 253 - RH2010-463 (Ra-1544)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 253*.

---

**CE-2010-1323 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 254 - RH2010-464 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 254

**CE-2010-1324 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'octroi d'un contrat d'exploitation du centre de tri des matières recyclables d'une durée de 5 ans (dossier 42955) - AP2010-380 (CT-AP2010-380) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, le mandat, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour la prise en charge, par *Société VIA inc.*, de l'exploitation du centre de tri des matières recyclables, à partir du 21 juin 2010, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

**CE-2010-1325 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat, clés en main, de services professionnels en réhabilitation environnementale en vue de la décontamination du terrain sis au 908-1200, boulevard Montmorency (VQ-42408) - AP2010-403 (CT-AP2010-403) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour le paiement d'une dépense supplémentaire de 558 736,89 \$ incluant les taxes, soit 533 986,64 \$ (taxe nette), au contrat adjugé à *Golder Associés Innovations Appliquées (GAIA) inc.*, en vertu de la résolution CE-2010-0848, en date du 28 avril 2010, dans le but de réaliser les travaux de réhabilitation environnementale en vue de la décontamination du terrain sis au 908-1200, boulevard Montmorency, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation pour le virement d'une somme de 112 875 \$ incluant les taxes, soit 107 875 \$ (taxe nette), du poste contingent d'agglomération vers l'activité 9770101 - affectation aux activités d'investissement d'agglomération;
- 3° l'affectation, aux activités d'investissement, d'un montant de 112 875 \$ incluant les taxes, soit 107 875 \$ (taxe nette), provenant du budget d'opération, dans un projet à être créé.

---

**CE-2010-1326 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville, R.A.V.Q. 117* - Renonciation au droit d'opposition - AT2010-112 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville, R.A.V.Q. 117*.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville, R.A.V.Q. 117*.

---

**CE-2010-1327 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du règlement n° REGVSAD-2010-209 modifiant le règlement de zonage 480-85 afin de constituer une zone de type PC et y autoriser les usages « poste de suppression » et « lieu commémoratif » de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-118 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° REGVSAD-2010-209 modifiant le règlement de zonage 480-85 afin de constituer une zone de type PC et y autoriser les usages « poste de suppression » et « lieu commémoratif »* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

---

**CE-2010-1328 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'*Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)*, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009 - OM2010-001 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'*Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)*, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

---

**CE-2010-1329 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la poursuite de la réalisation des travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement du parc riverain du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 577 - Renonciation au droit d'opposition - EN2010-048 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la poursuite de la réalisation des travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement du parc riverain du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 577.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la poursuite de la réalisation des travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement du parc riverain du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 577.

---

**CE-2010-1330 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation et de requalification des rives des cours d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 578 - Renonciation au droit d'opposition - EN2010-051 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation et de requalification des rives des cours d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 578.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation et de requalification des rives des cours d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 578.

---

**CE-2010-1331 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'entretien et d'amélioration aux infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 582 - Renonciation au droit d'opposition - TP2010-030 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'entretien et d'amélioration aux infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 582.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'entretien et d'amélioration aux infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 582.

Il est finalement résolu que le comité exécutif autorise le Service des approvisionnements à aller en appel d'offres pour l'installation des génératrices.

---

---

**CE-2010-1332 Adjudication d'un contrat de services professionnels en vue de l'amélioration et de l'adaptation du système d'information pour la gestion de l'évaluation municipale (GEM) - Période du 21 juin 2010 au 20 juin 2013 (VQ-42759) - AP2010-361 (CT-2194703) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à *Solutions Consortech inc.*, le contrat de services professionnels en vue de l'amélioration et de l'adaptation du système d'information pour la gestion de l'évaluation municipale (GEM), au cours de la période du 21 juin 2010 au 20 juin 2013, pour un montant de 862 579,46 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42759 et à sa soumission, en date du 14 mai 2010, ainsi qu'à la confirmation écrite de révision des quantités et des taux horaires du 7 juin 2010.

---

**CE-2010-1333 Adjudication d'un contrat pour les services de transactions par cartes de crédit ou de débit d'une durée de 3 ans (VQ-34960) - AP2010-368 (CT-AP2010-368) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° le contrat, à *Global Payment Direct inc.*, jusqu'au 22 janvier 2012, aux conditions actuellement en vigueur;

- 2° l'ajout du service de commerce électronique *Internet* à l'entente en cours avec *Global Payment Direct inc.* jusqu'au 22 janvier 2012, aux conditions actuellement en vigueur pour le compte marchand de la Ville de Québec;
  - 3° monsieur le maire Régis Labeaume et la personne occupant la fonction de trésorier ou d'assistant-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, les conventions bancaires nécessaires.
- 

**CE-2010-1334 Approbation d'une grille de pondération et d'évaluation des offres, en vue de l'acquisition et de l'implantation d'un progiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur pour les équipements motorisés (GMAO) (VQ-42847) - AP2010-371 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approuver la grille d'évaluation et de pondération, la formation du comité de sélection et de ses règles de fonctionnement, en vue du contrat d'acquisition et d'implantation d'un progiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour les équipements motorisés.

---

**CE-2010-1335 Convention entre la Ville de Québec et la *Banque nationale du Canada* pour services bancaires et programme carte d'achat - Période du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2015 (VQ-42586) - AP2010-382 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une convention bancaire entre la *Banque Nationale du Canada* et la Ville de Québec relativement aux services bancaires et programme carte d'achat suivant les conditions arrêtées dans les formules de l'institution financière, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42586 et à sa soumission, en date du 14 juin 2010;
  - 2° monsieur le maire Régis Labeaume et le trésorier ou l'assistant-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention bancaire.
- 

**CE-2010-1336 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge au conseil de la ville, des services ainsi que des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du *Plan de sécurité civile de la ville* - A3DA2010-037 (Ra-1544)**

---

Considérant le projet de *Plan de sécurité civile de la Ville de Québec* préparé par le Bureau de la sécurité civile, lequel plan n'est pas annexé à la présente résolution et ne constitue pas un document susceptible d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1);

Attendu que le conseil de la ville entend procéder à l'adoption du *Plan de sécurité civile de la ville*, conformément à l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3);

Attendu qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accepter la fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, des services et des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du *Plan de sécurité civile de la ville*.

---

**CE-2010-1337 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles au conseil de la ville, des services ainsi que des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du *Plan de sécurité civile de la ville* - A6DA2010-026 (Ra-1544)**

---

Considérant le projet de *Plan de sécurité de la Ville de Québec* préparé par le Bureau de la sécurité civile, lequel plan n'est pas annexé à la présente résolution et ne constitue pas un document susceptible d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1);

Attendu que le conseil de la ville entend procéder à l'adoption du *Plan de sécurité civile de la ville*, conformément à l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3);

Attendu qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, le conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accepter la fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, des services et des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du *Plan de sécurité civile de la ville*.

---

**CE-2010-1338 Attribution de 3 odonymes - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2010-057 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'attribuer, aux rues identifiées par les lettres A, B et C sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, les odonymes suivants :

- Rue A : *Estacade, rue de l'*;
- Rue B : *Éloges, rue des*;
- Rue C : *Estragon, rue de l'*.

**CE-2010-1339 Attribution d'un odonyme - District électoral de Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - CU2010-065 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre I sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : *Charles-Jobin, rue.*

---

**CE-2010-1340 Subvention spéciale à *Les Gros Becs - Centre de diffusion de théâtre jeunesse*, dans le cadre d'un soutien pour le maintien de la location de ses locaux actuels - CU2010-067 (CT-CU2010-067) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de verser une subvention spéciale de 31 000 \$ pour l'année 2010 et de 43 000 \$ pour les années 2011 et 2012, à *Les Gros Becs - Centre de diffusion de théâtre jeunesse*, dans le cadre d'un soutien pour le maintien de la location de ses locaux actuels.

---

**CE-2010-1341 Prolongement de la rue Élie - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-075 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Domaine du Ruisseau Rouge inc.*, qui implique notamment le prolongement de la rue Élie, sur une longueur approximative de 58 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
  - 2° d'autoriser *Domaine du Ruisseau Rouge inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
  - 3° d'autoriser *Domaine du Ruisseau Rouge inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
  - 4° d'autoriser la conclusion, avec *Domaine du Ruisseau Rouge inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
  - 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
  - 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.
-

**CE-2010-1342 Prolongement de la rue Hamon et ouverture d'une nouvelle rue - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-076 (CT-DE2010-076) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Construction S.M.B. inc.*, qui implique notamment le prolongement de la rue Hamon et la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 244 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Construction S.M.B. inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Construction S.M.B. inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Construction S.M.B. inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 54 500 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

---

**CE-2010-1343 Ouverture d'une rue à partir de la rue de Montolieu - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-079 (CT-DE2010-079) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Lotissement Olympia inc.*, qui implique notamment la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 149 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser *Lotissement Olympia inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Lotissement Olympia inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Lotissement Olympia inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 1 735 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

---

**CE-2010-1344 Ouverture d'une nouvelle rue à partir de l'avenue de la Famille - District électoral Laurentien - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2010-082 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Constructions Beaubois inc.*, qui implique notamment la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 292 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Constructions Beaubois inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Constructions Beaubois inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Constructions Beaubois inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les*

*ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;

- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
  - 7° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente.
- 

Madame la conseillère Marie-Josée Savard quitte la séance.

**CE-2010-1345 Prolongement des rues Grimaldi et de la Guinée - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-084 (CT-DE2010-084) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9218-3425 *Québec inc.*, qui implique notamment le prolongement des rues Grimaldi et de la Guinée, sur une longueur approximative de 471 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
  - 2° d'autoriser 9218-3425 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
  - 3° d'autoriser 9218-3425 *Québec inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
  - 4° d'autoriser la conclusion, avec 9218-3425 *Québec inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
  - 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
  - 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
  - 7° d'autoriser un investissement de 65 500 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.
-

**CE-2010-1346 Abrogation de la résolution CV-2009-0532 - Bois Enchanté VI - Prolongement de la rue de Capella - District électoral de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-086 (Abroge CV-2009-0532) (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-0532;
- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *87220 Canada Ltée*, qui implique notamment le prolongement de la rue de Capella, sur une longueur approximative de 187 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 3° d'autoriser *87220 Canada Ltée* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 2°;
- 4° d'autoriser *87220 Canada Ltée* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec *87220 Canada Ltée*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

---

**CE-2010-1347 Bois enchanté VII - Prolongement des rues de Capella et des Feuillus - District électoral de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-087 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *87220 Canada Ltée*, qui implique notamment le prolongement des rues de Capella et des Feuillus, sur une longueur approximative de 211 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *87220 Canada Ltée* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *87220 Canada Ltée* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *87220 Canada Ltée*, d'une entente relative à

des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;

- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

---

**CE-2010-1348 Fourniture, par les conseils d'Arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute Saint-Charles au conseil de la ville, des services relatifs à l'entretien des rues privées - DG2010-068 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accepter les offres des conseils d'Arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute-Saint-Charles à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur de la Division des travaux publics et du personnel affecté aux opérations de déneigement et d'entretien afin d'entretenir une rue privée, conformément à la résolution CV-2006-1077 modifiée par les résolutions CV-2007-0512, CV-2008-1155 et CV-2010-0021 et ses autres éventuels amendements.

---

**CE-2010-1349 Avis de motion et adoption du *Règlement sur l'application du cadre normatif du programme ClimatSol comprenant la réhabilitation des terrains contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1707 - EN2010-047 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur l'application du cadre normatif du programme ClimatSol comprenant la réhabilitation des terrains contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1707.

---

**CE-2010-1350 Fermeture d'une partie de la rue Hamon, affectation, au domaine privé de la ville, d'une partie du lot 2 152 886 du cadastre du Québec et vente de cette partie de lot - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2010-068 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue Hamon, constituée d'une partie du lot 2 152 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1 300 mètres carrés, qui sera ultérieurement connue

sous le numéro de lot 4 625 872 du susdit cadastre et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Il est également résolu que le comité exécutif, conditionnellement à la fermeture d'une partie de la rue Hamon et à son affectation, au domaine privé de la Ville autorise la vente, à *Construction S.M.B. inc.*, pour un montant de 9 000 \$ plus les taxes si applicables, d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 2 152 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1 300 mètres carrés, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 625 872 du susdit cadastre, tel que montré au plan accompagnant l'offre d'achat, selon des conditions substantiellement conformes à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel, notamment la constitution, en faveur de la Ville, d'une servitude pour le maintien et le remplacement d'une conduite d'égout sur une partie du lot 2 150 445 du susdit cadastre, tel que montré sur le plan-projet de lotissement préparé par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, le 29 juin 2009, sous le numéro 6908 de ses minutes.

Le solde à payer est de 8 100 \$, compte tenu d'un acompte de 900 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ plus les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

---

**CE-2010-1351 Location d'un local administratif situé au 1220, boulevard Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - GI2010-080 (CT-GI2010-080) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel *Société en commandite Lebourgneuf* loue, à la Ville de Québec, un local situé au 1220, boulevard Lebourgneuf, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2015, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Les fonds requis doivent être puisés à l'activité 1710800 (Gestion des immeubles) au budget d'opération, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

---

**CE-2010-1352 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2010, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique, R.V.Q. 1706 - IN2010-038 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2010, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique, R.V.Q. 1706.*

**CE-2010-1353 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition, le service de coaching, de formation et d'assistance en vue de la configuration des produits Data Services, Metadata Manager et Data Federator (suite logicielle SAP) - AP2010-404 (CT-2195094, CT-2195097) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° l'acquisition, de SAP, des produits Data Services, Metadata Manager et Data Federator (suite logicielle SAP), d'un montant de 649 031,25 \$ incluant les taxes;
- 2° l'adjudication, à AgileDSS, d'un contrat pour le service de coaching, de formation et d'assistance pour la configuration des produits Data Services, Metadata Manager et Data Federator (suite logicielle SAP), d'un montant de 169 312,50 \$ incluant les taxes.

---

**CE-2010-1354 Subvention spéciale à *La Rotonde - Centre chorégraphique contemporain de Québec*, pour les années 2010, 2011 et 2012, dans le cadre d'un soutien pour la location de locaux additionnels - CU2010-066 (CT-CU2010-066) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de verser, à *La Rotonde - Centre chorégraphique contemporain de Québec*, une subvention au montant de 46 000 \$ annuellement, pour les années 2010, 2011 et 2012, dans le cadre d'un soutien spécial pour la location de locaux additionnels.

---

**CE-2010-1355 Adjudication d'un contrat en vue de la location et le nettoyage de salopettes pour mécaniciens et soudeurs - Période de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 5 juillet 2013 (VQ-42574) - AP2010-390 (CT-AP2010-390) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à *Unifrist Canada Ltée*, le contrat en vue de la location et le nettoyage de salopettes pour mécaniciens et soudeurs, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 5 juillet 2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42574 et aux prix unitaires de sa soumission pour l'option B, en date du 16 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

**CE-2010-1356 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou au conseil de la ville, des services relatifs à la délivrance des permis pour les guides touristiques, les cochers et les cyclo-pousse - A1DA2010-027 (Ra-1544)**

---

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question. Elle quitte la séance.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services des agents ou agentes au service à la clientèle de la Division des relations avec les citoyens et soutien administratif et du coordonnateur ou coordonnatrice aux services administratifs de la Division des relations avec les citoyens et soutien administratif, aux fins de la délivrance des permis pour les guides touristiques, les cochers et les cyclo-pousse.

---

**CE-2010-1357 Appropriation d'un montant à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, dans le cadre du projet *Héritage 2010* du *Patro Laval* - A1LS2010-097 (CT-A1LS2010-097) — (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'appropriation d'un montant de 135 000 \$ à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, dans le cadre du projet *Héritage 2010* du *Patro Laval*.

---

**CE-2010-1358 Avis de motion et adoption du *Règlement sur la reconstruction de certains branchements de service au réseau d'aqueduc du secteur Vanier de l'Arrondissement des Rivières*, R.V.Q. 1691 - A2TP2010-001 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur la reconstruction de certains branchements de service du réseau d'aqueduc du secteur Vanier de l'Arrondissement des Rivières*, R.V.Q. 1691.

**CE-2010-1359 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010 - Reconnaissance de l'existence du problème de la hausse importante des taxes, découlant de l'explosion des évaluations dans certains secteurs de la ville - FN2010-048 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010, à l'effet que la Ville reconnaisse l'existence du problème de la hausse importante des taxes, découlant de l'explosion des évaluations dans certains secteurs de la ville et s'engage activement dans ce dossier, en s'assurant que les représentants de la Ville de Québec, à la table organisée par le gouvernement, travaillent à apporter des solutions qui permettront de contrer les effets négatifs de ce fardeau fiscal imposé aux citoyens, par un contexte immobilier inflationniste et que la Ville de Québec analyse la possibilité de mettre en place des stratégies, comme par exemple des *taxes de villégiature*, pour contrer les impacts de la forte spéculation étrangère au détriment des citoyens qui ont choisi un milieu de vie.

---

**CE-2010-1360 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour un branchement d'aqueduc ou d'égout et de services connexes, R.V.Q. 1609 - TP2010-029 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour un branchement d'aqueduc ou d'égout et de services connexes*, R.V.Q. 1609.

---

**CE-2010-1361 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010 - Adoption du projet de règlement sur le programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire - AT2010-122 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'aucune présentation du programme particulier d'urbanisme (ci-après appelé PPU) n'a été faite à l'ensemble des élus du conseil de la ville;

Attendu que la vision d'avenir globale du PPU a fait l'objet de trois séances publiques de présentation ou de consultation;

Attendu que le 1<sup>er</sup> juin dernier, la Ville a présenté à la population la vision de développement de la colline Parlementaire, à partir des propositions volumétriques pour chacun des sites potentiels de développement identifiés au PPU;

Attendu que le projet de PPU et les modifications apportées à la suite de la tenue

de l'assemblée publique de consultation du 9 juin dernier intègrent l'ensemble des facettes de la planification urbaine (développement durable, patrimoine, mobilité, design urbain et autres), soit dans ses orientations, soit dans ses actions spécifiques;

Attendu que les principaux partenaires ont été consultés et qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, présenter publiquement leurs réflexions quant au contenu du PPU;

Attendu que de façon générale, l'administration municipale procède à une présentation, au comité plénier, de tous les grands dossiers de la Ville en matière de plans et politiques (Plan vert, bleu, blanc, Plan de mobilité durable, plans d'aménagement d'ensemble, Politique d'habitation, Politique du patrimoine et autres);

En conséquence, il est résolu :

- 1° de donner suite au point 5 de l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, recommandant, dans la foulée des pratiques de l'administration municipale à l'égard de l'adoption des plans et politiques, que le comité exécutif autorise la tenue d'une séance du comité plénier du conseil de la ville avant l'adoption finale du *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 1639;
- 2° de ne pas donner suite aux autres points de l'avis de proposition.

---

**CE-2010-1362 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010 - Remplacement du président actuel du conseil de la ville, monsieur Jean-Marie Laliberté, conseiller municipal du district électoral des Monts, Arrondissement de Charlesbourg - MAI2010-001 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le lundi 21 juin 2010, visant à démettre de ses fonctions le président actuel du conseil de la ville, monsieur Jean-Marie Laliberté;
- 2° de renouveler sa confiance au président du conseil de la ville, monsieur Jean-Marie Laliberté, conseiller municipal du district électoral des Monts, Arrondissement de Charlesbourg.

---

**CE-2010-1363 Demande de délai additionnel jusqu'au 7 février 2011 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> mars 2010 - Composition du comité permanent d'éthique et de déontologie des élus municipaux - DG2010-071 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 7 février 2011, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le

1<sup>er</sup> mars 2010, concernant la composition du comité permanent d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

---

**CE-2010-1364 Autorisation à l'Arrondissement des Rivières - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement des Rivières sur la délégation de pouvoirs relativement à de nouvelles délégations, R.C.A.2V.Q. 8 - A2DA2010-003 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement des Rivières à adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement des Rivières sur la délégation de pouvoirs relativement à de nouvelles délégations*, R.C.A.2V.Q. 8.

---

**CE-2010-1365 Adoption de la Politique municipale sur l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes, datée de juin 2010 - RI2010-036 (Ra-1544)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter la *Politique municipale sur l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes*, datée de juin 2010.

---

---

**CE-2010-1366 Autorisation de déposer auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), pour des motifs de tranquillité publique, une opposition à la demande d'addition d'un permis de restaurant pour vendre sur terrasse pour l'établissement situé au 1450, boulevard Père-Lelièvre, à Québec (Mojo Resto-Bar - 9181-6009 Québec inc.) - Arrondissement des Rivières - AJ2010-063**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise *Giasson et associés, avocats, procureurs de la Ville de Québec*, à déposer auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)*, une opposition à la demande d'addition d'un permis de restaurant pour vendre sur terrasse pour l'établissement situé au 1450, boulevard Père-Lelièvre, à Québec.

---

**CE-2010-1367 Adjudication d'un contrat de services professionnels en génie civil, génie végétal, environnement et architecture du paysage - Stabilisation de rives municipales érodées - Rivières du Cap-Rouge, Charland et du Berger (VQ-42746) - AP2010-307 (CT-2192031, CT-2194706, CT-2194707)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, aux firmes suivantes, le contrat de services professionnels en génie civil, génie végétal, environnement et architecture du paysage qui consistent principalement en des services consultatifs, études préparatoires, plans et devis préliminaires, plans et devis définitifs, les services durant la construction et autres services inclus au mandat dans le cadre de la stabilisation de rives municipales érodées, rivières du Cap-Rouge, Charland et du Berger, selon les lots suivants et conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42746 et à leur soumission respective, en date du 7 juin 2010 :
- *Consortium Écogénie / Génio* pour le lot 1, d'un montant de 58 115,03 \$ incluant les taxes;
  - *Consortium Écogénie / Génio* pour le lot 2, d'un montant de 34 448,55 \$ incluant les taxes;
  - *Teknika HBA inc.* pour le lot 3, d'un montant de 69 803,03 \$ incluant les taxes.
- 2° autorise les firmes *Consortium Écogénie / Génio* et *Teknika HBA inc.* à effectuer, pour et au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Transports du Québec, d'Hydro-Québec, des entreprises de télécommunication, d'énergie ou autres dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent mandat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'environnement.

---

**CE-2010-1368 Adjudication d'un contrat en vue de l'acquisition de 10 camions légers 4 X 2, neufs, châssis cabine conventionnelle simple, MTC 7 250 kg minimum (VQ-42798) - AP2010-360 (CT-2194954)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Jacques Olivier Ford inc.*, le contrat en vue de l'acquisition de 10 camions légers 4 X 2 neufs, châssis cabine conventionnelle simple, MTC 7 250 kg minimum de marque *Ford*, modèle F-450 de l'année 2011, pour un montant de 311 591,43 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42798 et à sa soumission, en date du 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**CE-2010-1369 Avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services professionnels - Gérance de construction, complexe de soccer parc Chauveau (VQ-40220) - Arrondissement des Rivières - AP2010-365 (CT-2194358)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 72 551,33 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à *Groupe Décarel inc.*, en vertu de la résolution CE-2008-1032, en date du 28 mai 2008, dans le cadre des travaux de construction du complexe de soccer parc Chauveau, situé dans l'Arrondissement des Rivières (PBS2006-120), conformément à l'avis de modification numéro 3 joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-1370 Adjudication d'un contrat en vue de l'acquisition, l'implantation et le déploiement d'une solution complète de télémétrie véhiculaire, bloc 2 (VQ-41653) - AP2010-369 (CT-2194254)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Grey Island Systems International inc.*, le contrat en vue de l'acquisition, l'implantation et le déploiement d'une solution complète de télémétrie véhiculaire, bloc 2, pour un montant de 604 131,83 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41653 et à sa soumission, en date du 10 juillet 2009.

---

**CE-2010-1371 Adjudication d'un contrat pour la construction d'un terrain synthétique de soccer et football au parc la Chanterelle (PRC 2009-973) (VQ-42768) - AP2010-370 (CT-2194986)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les entreprises MRA paysagistes inc.*, le contrat pour la construction d'un terrain synthétique de soccer et football au parc La Chanterelle (PRC 2009-973), pour un montant de 1 225 538,90 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42768 et à sa soumission, en date du 8 juin 2010, conditionnellement à l'obtention, par la Ville de Québec, de l'autorisation finale de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le versement d'une aide financière.

---

**CE-2010-1372 Prolongation d'un contrat pour la fourniture de lubrifiants - Période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 (VQ-41126) - AP2010-374 (CT-AP2010-374)**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve la prolongation du contrat pour la fourniture de lubrifiants jusqu'au 28 février 2011, à *Petro-Canada*, selon des conditions prévues au devis et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 2 mars 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2011 par les autorités compétentes.

---

**CE-2010-1373 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en architecture du paysage et ingénierie - Skateparc parc Victoria (PRC2007789) (n° 41758) - AP2010-375 (CT-2194709)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 27 044,85 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à *Plania inc.*, à la suite de l'appel d'offres 41758 par voie d'invitation écrite, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, dans le cadre de services professionnels en architecture du paysage et ingénierie en vue du projet *Skateparc parc Victoria* (PRC2007789), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-1374 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services techniques en dessin - spécialité bâtiment, lot A et lot C - Période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (VQ-42838) - AP2010-378 (CT-AP2010-378)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *LaserCad-Québec*, le contrat pour la fourniture de services techniques en dessin, spécialité bâtiment, pour les lots A et C, au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42838 et aux taux horaires et prix unitaires de sa soumission, en date du 15 juin 2010;
  - 2° autorise le service concerné à y recourir selon les besoins.
-

**CE-2010-1375 Avis de modification numéro 3 relatif au contrat de réaménagement des locaux du bureau d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - Lot 1 (BAT 2008-731) (VQ-42029) - AP2010-379 (CT-2194705)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 15 384,51 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Habitations Magicon inc.*, en vertu de la résolution CE-2010-0052, relatif au réaménagement des locaux du bureau d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, lot 1 (BAT 2008-731), conformément à l'avis de modification numéro 3 joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-1376 Adjudication d'un contrat en vue de la réfection des infrastructures souterraines 2010 - Rue Duchâtel (PSO2010030) (VQ-42326) - AP2010-381 (CT-2194896)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Henri Labbé & fils inc.*, le contrat en vue de la réfection des infrastructures souterraines 2010, rue Duchâtel (PSO2010030), pour un montant de 977 246,12 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42326 et à sa soumission, en date du 11 juin 2010.

---

**CE-2010-1377 Adjudication d'un contrat pour la réfection des infrastructures souterraines 2010 - Avenue De Montigny (PSO2009031) (VQ-42409) - AP2010-383 (CT-2194915)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les excavations Lafontaine inc.*, le contrat en vue de la réfection des infrastructures souterraines 2010, avenue De Montigny (PSO2009031), pour un montant de 1 243 823,65 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42409 et à sa soumission, en date du 15 juin 2010.

---

**CE-2010-1378 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de 6 camions châssis cabine, neufs, MTC 29 937 kg (lot I) et de 7 camions châssis cabine, neufs, MTC 26 308 kg (lot II) (VQ-42802) - AP2010-386 (CT-2194901, CT-2194932)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Camions International Élite ltée*, le contrat pour le lot I, en vue de l'acquisition de 6 camions châssis cabine, neufs, MTC 29 937 kg, de marque *International*, modèle 7600 SFA 6 X 4 de l'année 2011, pour un montant de 812 564,55 \$ incluant les taxes et le contrat pour le lot II, en vue de l'acquisition de 7 camions châssis cabine, neufs,

MTC 26 308 kg, de marque *International*, modèle 7400 SBA 6 X 4 de l'année 2011, pour un montant de 671 053,16 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42802 et à sa soumission, en date du 14 juin 2010.

---

**CE-2010-1379 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en ingénierie - Surveillance des travaux de réfection des infrastructures de surface 2009 - Lot 9 (PSU2009111) (VQ-41396) - AP2010-388 (CT-2192845)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 24 400,61 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Teknika-HBA inc.*, en vertu de la résolution CE-2009-0987, en date du 20 mai 2009, pour des honoraires supplémentaires de surveillance des travaux, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-1380 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels en informatique - Implantation, adaptation et migration du logiciel *IBM Maximo Asset Management v7.1* (VQ-41257) - AP2010-394 (CT-2194946)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 35 000 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*, en vertu de la résolution CE-2009-0992, en date du 20 mai 2009, en vue de l'implantation, l'adaptation et la migration du logiciel *IBM Maximo Asset Management v7.1* afin d'accompagner l'équipe interne dans les derniers essais et l'implantation de la nouvelle version de *Maximo*, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-1381 Subvention à l'école d'architecture de l'*Université Laval* dans le cadre de l'entente sur le développement culturel - AT2010-114 (CT-AT2010-114)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 10 000 \$, à l'école d'architecture de l'*Université Laval*, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel intervenu avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour la tenue, à l'automne 2010 et à l'hiver 2011, d'un cycle de conférences sur l'architecture.

---

**CE-2010-1382 Prise d'acte du Plan quinquennal de main-d'oeuvre 2009-2013 du Service de l'environnement - EN2009-077**

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du Plan quinquennal de main-d'oeuvre 2009-2013 du Service de l'environnement joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-1383 Conclusion d'un contrat entre la Ville de Québec, 9165-5464 Québec inc. et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs - Versement d'une aide financière à 9165-5464 Québec inc., dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol - EN2010-040 (CT-EN2010-040)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion du contrat à intervenir entre la Ville de Québec, 9165-5464 Québec inc. et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relatif au versement d'une aide financière, jusqu'à concurrence de 69 465 \$, à 9165-5464 Québec inc. pour le projet de réhabilitation environnementale du terrain privé sis au 135, avenue Plante, et ce, dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-1384 Subvention à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) - Travaux de recherche dans le cadre de la Chaire CRSNG/Hydro-Québec sur le contrôle de la croissance des arbres - EN2010-045 (CT-EN2010-045)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 12 500 \$, à la Chaire CRSNG/Hydro-Québec de l'Université de Québec à Montréal (UQAM), qui débutera à la signature du protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-1385 Assurance responsabilité professionnelle de monsieur Dominic Aubé, ingénieur forestier - EN2010-046**

---

Il est résolu que le comité exécutif déclare qu'aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*, que la Ville de Québec se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute faute ou négligence que monsieur Dominic Aubé, ingénieur forestier, peut engager en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de ses fonctions.

---

**CE-2010-1386** **Prise d'acte du plan quinquennal de main-d'oeuvre 2009-2013 du Service du greffe et des archives - GA2009-014**

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du plan quinquennal de main-d'oeuvre 2009-2013 du Service du greffe et des archives joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-1387** **Autorisation du paiement d'honoraires professionnels en ingénierie, spécialités mécanique et électrique, dans le cadre du projet *Piscine Loretteville (Complexe Loretteville) - Réfection de la ventilation de la piscine - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles (MEC-2007-574) - GI2010-070 (CT-2194564)***

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise le paiement des honoraires professionnels en ingénierie, spécialité mécanique et électrique, au montant de 30 421,69 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à *CIMA Québec SENC (Cima +)*, dans le cadre du projet *Piscine Loretteville (Complexe Loretteville) - Réfection de la ventilation de la piscine*, situé dans l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles (MEC-2007-574).

---

**CE-2010-1388** **Autorisation du paiement d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de réaménagement suite au redécoupage des arrondissements - Arrondissement de La Cité-Limoilou (BAT-2009-422) - GI2010-078 (CT-2194789)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise le paiement des honoraires professionnels au montant de 32 802,89 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à *Plani Design*, dans le cadre du projet de réaménagement suite au redécoupage des arrondissements, bureau d'Arrondissement de La Cité-Limoilou (BAT-2009-422).

**CE-2010-1389 Vente de parties du lot 1 779 733 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2010-079**

---

Il est résolu que le comité exécutif vende :

- 1° à monsieur Denis Vallerand et madame Carole Mecteau, pour un montant de 14 250 \$ excluant les taxes si applicables, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 779 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 677,6 mètres carrés.

Le solde à payer est de 12 850 \$, compte tenu d'un acompte de 1 400 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

- 2° à monsieur Jean-Luc Thibodeau et madame Pierrette Dussault, pour un montant de 11 350 \$ excluant les taxes si applicables, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 779 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 544,2 mètres carrés.

Le solde à payer est de 10 250 \$, compte tenu d'un acompte de 1 100 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

- 3° à monsieur Michel Falardeau, pour un montant de 3 250 \$ excluant les taxes si applicables, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 779 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 176,9 mètres carrés.

Le solde à payer est de 3 000 \$, compte tenu d'un acompte de 250 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

Le tout tel que montré, respectivement par les parcelles A, B et C, au plan joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-1390 Conclusion de 2 ententes entre la Ville de Québec et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relatives à l'octroi d'une aide financière soumise pour les projets de réfection et de mise aux normes des arénas Michel-Labadie et Patrick-Poulin dans le cadre du *Programme d'infrastructures de loisirs* - Arrondissement des Rivières - GI2010-082 (CT-GI2010-082)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme d'infrastructures de Loisirs* pour les projets de réfection et de mise aux normes des arénas Michel-Labadie et Patrick-Poulin, situés dans l'Arrondissement des Rivières;
- 2° la conclusion de 2 protocoles d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relatifs à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures de Loisirs*, pour les projets de réfection et de mise aux normes des arénas Michel-Labadie et Patrick-Poulin, situés dans

l'Arrondissement des Rivières, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux projets de protocoles d'ententes joints en annexe au sommaire décisionnel;

3° le directeur du Service de la gestion des immeubles et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, les protocoles d'ententes entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

4° le directeur du Service de la gestion des immeubles à signer tout autre document nécessaire à la réalisation des ententes;

Il est également résolu que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet et ses coûts d'exploitation continus.

---

**CE-2010-1391 Subvention au *Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ)* - LS2010-040 (CT-LS2010-040)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 7 000 \$, au *Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ)*, en vue de documenter les problématiques de débordement et d'exclusion des ressources d'hébergement de dépannage, de décrire les services actuels et de les comparer avec d'autres modèles existants et enfin, de proposer des hypothèses de solutions.

---

**CE-2010-1392 Subvention à *Accès-Loisirs Québec* - LS2010-041 (CT-LS2010-041)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention récurrente de 30 000 \$, à *Accès-Loisirs Québec*, afin d'assurer la pérennité financière de l'organisme.

---

**CE-2010-1393 Contribution 2010 de la Ville de Québec à la *Société canadienne de la Croix-Rouge* - SC2010-002 (CT-SC2010-002)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse un montant de 34 000 \$, à la *Société canadienne de la Croix-Rouge*, à titre de contribution pour l'année 2010.

**CE-2010-1394 Participation de monsieur Claude Pigeon, conseiller en sécurité civile, à l'exercice d'analyse de risque à la Ville de Windsor, Ontario, organisé par le *Centre des sciences pour la sécurité du Canada* et la Ville de Windsor - Période du 13 au 16 juillet 2010 - SC2010-003 (CT-SC2010-003)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de monsieur Claude Pigeon, conseiller en sécurité civile, à l'exercice d'analyse de risque à la Ville de Windsor, organisé par le *Centre des sciences pour la sécurité du Canada* et la Ville de Windsor, au cours de la période du 13 au 16 juillet 2010;
- 2° le remboursement des dépenses engagées par monsieur Claude Pigeon, pour une somme maximale de 1 000 \$, comprenant les frais d'hébergement, de transport et de repas, sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2010-1395 Abolition d'un poste d'agente au service à la clientèle à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - RH2010-519 (CT-RH2010-519)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le poste d'agente au service à la clientèle, classe 3 (poste no 29223), à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- 2° récupère le budget non requis à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et transfère cette somme aux frais généraux.

---

**CE-2010-1396 Abolition d'un poste d'agent instructeur, création d'un poste de conseiller en gestion administrative, classe 2, à la Division des affaires stratégiques et administratives du Service de police et nomination de madame Chelsea Byers (ID. 073897) - RH2010-553 (CT-RH2010-553)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse un poste d'agent instructeur (poste no 16271), à la Division des affaires stratégiques et administratives du Service de police;
- 2° crée un poste de conseiller en gestion administrative, classe 2, de l'échelle de traitements des emplois régis par la convention collective de l'*Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, à la Division des affaires stratégiques et administratives du Service de police;

- 3° nomme madame Chelsea Byers (ID. 073897), en qualité d'employée régulière, à l'emploi de conseillère en gestion administrative, classe 2, à la Division des affaires stratégiques et administratives du Service de police, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel, avec effet le 5 juillet 2010;
- 4° autorise un virement de fonds de 34 080 \$, de la nature de salaire policier à la nature de salaire professionnel de la même activité.

---

**CE-2010-1397 Nomination de monsieur Robert Laperle (ID. 075294) à l'emploi de directeur de division à la Division formation, recherche et développement du Service de protection contre l'incendie - RH2010-566 (CT-RH2010-566)**

---

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur Robert Laperle (ID. 075294), en qualité d'employé régulier, à l'emploi de directeur de division, formation, recherche et développement, classe 2 (poste no 30094), à la Division formation, recherche et développement du Service de protection contre l'incendie, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-1398 Adjudication d'un contrat en vue de la réfection des infrastructures souterraines 2010 - Lot 8D - Réfection d'une conduite unitaire sur l'avenue Monseigneur-Gosselin (PSO2010024) - Arrondissement de La Cité-Limoilou et réfection de la rue Langevin (PSO2010053) - Arrondissement de Beauport (VQ-42351) - AP2010-346 (CT-2194205)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les Entreprises LT ltée*, le contrat en vue de la réfection des infrastructures souterraines 2010, lot 8D, réfection d'une conduite unitaire sur l'avenue Monseigneur-Gosselin (PSO2010024), située dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, et réfection de la rue Langevin (PSO2010053), située dans l'Arrondissement de Beauport, pour un montant de 1 692 786,61 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42351 et à sa soumission, en date du 25 mai 2010.

---

**CE-2010-1399 Adjudication d'un contrat en vue de la réfection des infrastructures souterraines 2010 - Rue Careau (PSO2010014) (VQ-42679) - AP2010-376 (CT-2194459)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Excavation Jos Pelletier (2007) inc.*, le contrat en vue de la réfection des infrastructures souterraines 2010, rue Careau (PSO2010014), pour un montant de 1 011 174,98 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42679 et à sa soumission, en date du 3 juin 2010.

---

**CE-2010-1400 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 9, 14, 16, 21 et 23 juin 2010**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 9, 14, 16, 21 et 23 juin 2010, tels qu'ils ont été rédigés.

---

**CE-2010-1401 Nomination de madame Francine Fortin (ID. 076366) à l'emploi de directrice de division, affaires immobilières à la Division des affaires immobilières du Service de la gestion des immeubles - RH2010-568 (CT-RH2010-568)**

---

Il est résolu que le comité exécutif nomme madame Francine Fortin (ID. 076366), en qualité d'employée régulière, à l'emploi de directrice de division, affaires immobilières à la Division des affaires immobilières (poste no 24884) du Service de la gestion des immeubles, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-1402 Adjudication d'un contrat pour l'achat d'équipements de télécommunication CISCO (VQ-42848) - AP2010-398 (CT-2193517)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Compugen inc.*, le contrat pour l'achat d'équipements de télécommunication *CISCO* pour le réseau intermunicipal, lot 1 et le réseau voix et données de la Ville, lot 2 pour un montant de 617 794,22 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42848 et à sa soumission, en date du 9 juin 2010.

**CE-2010-1403 Conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et le *Conseil de la Nation huronne-wendat* relativement au versement d'une aide financière - LS2010-007**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le *Conseil de la Nation huronne-wendat*, pour le versement d'une aide financière, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'obtention d'un décret d'exclusion du gouvernement du Québec au sens de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

---

La séance est levée à 15 h 50

---

Richard Côté  
Vice-président

Line Trudel  
Assistante-greffière

LT/mc/lh/mcr/hmd